



RÈGLEMENT Concours



Article 1

La commune de Mourenx organise son 21^{ème} concours Jardins et balcons fleuris en partenariat avec l'Agapanthe (fleuriste à Mourenx), l'entreprise Fanfelle et Gaussens Horticulture de Gelos et Bricomarché, sur les thèmes suivants :

- balcons fleuris,
- jardins de maison,
- jardins d'immeuble.

Article 2

Les premiers prix des éditions 2020, 2021 et 2022 sont considérés hors catégorie pour une durée de trois ans, et par conséquent ne pourront se voir décerner un 1^{er} prix.

Article 3

Le concours sera annoncé dans la presse et par tracts afin d'inviter tous les administrés à s'inscrire chez l'Agapanthe (17, place P. et M. Curie), au magasin Bricomarché ou à la mairie avant le 3 juillet 2023.

Article 4

Un jury composé des lauréats de l'édition 2022, des partenaires, des services espaces verts de la mairie et de la CCLO, et du vice-président de la commission citoyenneté et vivre ensemble, fera le tour de la ville afin de procéder à la notation durant la semaine 27 (4 au 7 juillet).

Article 5

Les **1^{er} prix** de chaque catégorie sont constitués de **bons d'achat d'une valeur de 133 €** à faire valoir auprès des partenaires.

Les **2^e prix** de chaque catégorie sont constitués de **bons d'achat de 80 €** à faire valoir auprès des partenaires.

Un prix spécial sera attribué au « **jardinier le plus vert** ».

Tous les participants recevront une récompense.

Si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté de l'organisateur, les gagnants ne pouvaient prendre possession de leur lot, celui-ci serait définitivement perdu et ne serait pas attribué.

Article 6

Tous les candidats seront conviés à une réception où seront présentés les documents photographiques des balcons, jardins et maisons fleuris.

A cette occasion, les récompenses seront remises officiellement.

Article 7

Pour des raisons liées à la sécheresse, le concours pourrait être annulé sans que la responsabilité de l'organisateur soit engagée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Les participants en seront informés par courrier.

